

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EN EAU POTABLE BRINON – CLEMONT

Séance du 3 Mars 2025

Procès -Verbal

L'an deux mil vingt-cinq, le trois Mars à dix-huit heures et trente minutes,
Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle de conseil de la Mairie de Brinon-sur-Sauldre, sous la présidence de Monsieur Guillaume CHEVALIER, Président.

Nombre de délégués en exercice : 6
Nombre de délégués présents : 5
Nombre de délégués votants : 5
Date de convocation : 18 Février 2025

Étaient présents : Messieurs Guillaume CHEVALIER, « Président », Philippe JATHAN « vice-président », Jean-Philippe COURCELLE, Gérard VILLETTE et Madame Marie-Christine SCHWAB.

Absent excusé : Monsieur Gilles FEVRE.

Monsieur Gérard VILLETTE a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Désignation d'un secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2125-5 du CGCT
3. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 19 Décembre 2024
4. Approbation du Compte Financier Unique 2024
5. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
6. Budget primitif 2025
7. Modification de la surtaxe syndicale
8. Questions et informations diverses

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18h30.

2. Désignation d'un secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT

Guillaume CHEVALIER, Président de séance, propose de nommer Monsieur Gérard VILLETTE en qualité de secrétaire de séance.

Le Président, après avoir procédé à l'appel, déclare le quorum atteint, la séance du comité syndical peut se tenir.

3. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 19 Décembre 2024 :

Guillaume CHEVALIER demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière séance du comité syndical du 19 Décembre 2024.

Le Comité syndical **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 19 Décembre 2024 à l'unanimité.

4. Délibération N°2025-01 – Approbation du Compte Financier Unique 2024

Guillaume CHEVALIER précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que le compte administratif et compte de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'information patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné ;
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM) ;
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Il est proposé au comité syndical de bien vouloir désigner un président de séance pour le vote du CFU 2024 du syndicat, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Philippe JATHAN, vice- président.

Monsieur Philippe JATHAN, Vice-président, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2024 du budget principal dressé par Monsieur Guillaume CHEVALIER, Président et Monsieur Xavier DARRACQ, comptable de la collectivité.

Ce CFU fait ressortir les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	161 319.29 €	70 153.19 €	231 472.48 €
	Recettes réalisées	71 507.26 €	79 491.33 €	150 998.59 €
	Restes à réaliser	27 900.32 €	0.00 €	27 900.32 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	178 908.73 €	174 161.42 €	353 070.15 €
	Dépenses réalisées	81 918.91 €	68 014.39 €	149 933.30 €
	Restes à réaliser	23 364.92 €	0.00 €	23 364.92 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	- 10 411.65 €	11 476.94 €	1 065.29 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	17 598.44 €	104 008.23 €	121 597.67 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	7 177.79 €	115 485.17 €	122 662.96 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	4 535.40 €	0.00 €	4 535.40 €
Résultat cumulé	Excédent/ déficit	11 713.19 €	115 485.17 €	127 198.36 €

Guillaume CHEVALIER, Président du SIAEP, est sorti de la salle au moment du vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-12 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable,**
- **RECONNAIT la sincérité des Restes-à-réaliser ;**
- **ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,**
- **CHARGE Monsieur le Président de signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.**

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique

Réception par le Préfet : 04/03/2025

Publication par affichage en Mairie de Brinon-sur-Sauldre : 04/03/2025

5. Délibération N°2025-02 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Le Comité du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable, réuni sous la Présidence de Guillaume CHEVALIER, après avoir adopté le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, dont les résultats, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement	
A/ Résultats de l'exercice 2024	+ 11 476.94 €
B/ Résultats antérieurs reportés	+ 104 008.23 €
C/ Résultat à affecter = A+B	115 485.17 €

Section d'Investissement	
D/ Résultats de l'exercice 2024	-10 411.65 €
E/ Résultats antérieurs reportés	17 589.44 €
F/ Résultat à affecter = D+E	7 177.79 €
Restes à Réaliser 2024	4 535.40 €
Besoin de financement	0.00 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **DECIDE d'affecter au budget pour 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :**

- ✓ **Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » soit 115 485.17 €.**

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique

Réception par le Préfet : 04/03/2025

Publication par affichage en Mairie de Brinon-sur-Sauldre : 04/03/2025

6. Délibération n°2025-03 – Budget primitif 2025

Monsieur le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires M49,

Guillaume CHEVALIER présente aux membres du SIAEP le projet du budget primitif 2025, chapitre par chapitre et en détail article par article.

	Chapitres budgétaires	Dépenses (€)		Chapitres budgétaires	Recettes (€)	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	21 300.00		002 – Résultat de fonctionnement reporté	115 485.17	
	012 – Charges personnel, frais assimilés	6 000.00		70 – Vente de produits fabriqués, prestations	50 000.00	
	65 – Autres charges de gestion courante	12 100.00				
	66 – Charges financières	1 949.29				
	022 – Dépenses imprévues	3 000.00				
	023 – Virement à la section d'investissement		95 054.36			
	042 – Opérations d'ordre entre sections		45 723.85	042 – Opérations d'ordre entre sections		19 642.33
	Total	44 349.29	140 778.21	Total	165 485.17	19 642.33
	Total Dépenses section de fonctionnement	185 127.50		Total Recettes section de fonctionnement	185 127.50	
	Investissement	20 – Immobilisations incorporelles	28 364.92		001 – Solde exécution positif reporté d'investissement	7 177.79
21 – Immobilisations corporelles		181 849.07		13 – Subventions d'investissement	27 900.32	
16 – Emprunts et dettes assimilées		26 000.00		10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00	
040 – Opérations d'ordre entre sections			19 642.33	16 – Emprunts et assimilés	80 000.00	
				021 – Virement de la section fonctionnement		95 054.36
				040 – Opérations d'ordre entre sections		45 723.85
Total		236 213.99	19 642.33	Total	115 078.11	140 778.21
Total Dépenses section d'investissement		255 856.32		Total Recettes section d'investissement	255 856.32	
Total du BP 2025	440 983.82		Total du BP 2025	440 983.82		

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **ADOPTE** le budget primitif 2025 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 185 127.50 € et en section d'investissement à 255 856.32 €.

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique

Réception par le Préfet : 04/03/2025

Publication par affichage en Mairie de Brinon-sur-Sauldre : 04/03/2025

7. Délibération n°2025-04 – Modification de la surtaxe syndicale

Monsieur le Président expose aux membres du syndicat :

Suite à l'étude patrimoniale réalisée par le syndicat, de nombreux travaux sont à prévoir dans les années à venir. Or, la part de la surtaxe d'eau potable pour le syndicat n'a pas été modifiée depuis 2017.

Il rappelle même qu'à cette date, les membres du syndicat avaient décidé de la diminuer afin de compenser l'augmentation de la part du délégataire.

Monsieur le Président rappelle la part pour le syndicat depuis le 1^{er} juillet 2017.

	Depuis le 1 ^{er} juillet 2017
Abonnement annuel (HT)	42.75 € /an
Consommation (/m ³ consommé) HT	0.20 € /m ³

Guillaume CHEVALIER propose d'augmenter la part du syndicat, pour pallier aux travaux d'investissements futurs sur le réseau d'eau potable, mais aussi sur les ouvrages vieillissants.

Il propose de fixer les tarifs suivants pour le syndicat, à compter du 1^{er} juillet 2025 :

	A compter du 1 ^{er} juillet 2025
Abonnement annuel (HT)	42.75 € /an
Consommation (/m ³ consommé) HT	1.00 € /m ³

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

➤ **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Président, à savoir une augmentation de la part de la surtaxe du syndicat, à compter du 1^{er} juillet 2025.

➤ **APPROUVE** les nouveaux tarifs proposés pour la part du syndicat : 42.75 € HT /an pour l'abonnement et 1.00 € HT/m³ consommé.

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique

Réception par le Préfet : 04/03/2025

Publication par affichage en Mairie de Brinon-sur-Sauldre : 04/03/2025

8. Questions et informations diverses

1. Monsieur le Président informe les membres du syndicat :

↳ Que la réunion avec le cabinet Impulse a eu lieu le 10 février 2025. Il n'a pu être à la réunion, néanmoins il a envoyé le rapport des phases 4 et 5 à tous les membres du syndicat. Des modifications sur celle-ci auront lieu prochainement. Des travaux sur le réseau, mais aussi sur les canalisations où il a été retrouvé des CVM, seront à réaliser en priorité.

↳ Que le 24 février a eu lieu une réunion avec Véolia afin de faire un point sur les travaux à venir sur le château d'eau de Clémont, suite à la fuite récente. Véolia eau a proposé une solution au syndicat, mais celle-ci doit être approuvée par l'ARS.

2. Philippe Jathan demande au Président quels seront les types de travaux prévus en 2025 au syndicat.

Guillaume Chevalier lui répond que le remplacement des canalisations avec des CVM seront les premiers travaux à réaliser, mais des subventions peuvent être accordées, il faut donc les prévoir en fonction des dates de dépôt des dossiers de subventions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président, lève la séance à 19h30.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,
Et, ont signé au registre les membres présents,

Fait à Brinon-sur-Sauldre, le 8 Septembre 2025,
Certifié affiché, le 9 Septembre 2025,

Publication par affichage en mairie de Brinon-sur-Sauldre le 9 Septembre 2025
Mis en ligne pour diffusion le 9 Septembre 2025

Le Président de la séance,
Guillaume CHEVALIER

Syndicat Intercommunal
D'Adduction en Eau Potable
Brinon - Clemont
siège : Mairie de Brinon-sur-Sauldre
6 route de Chaon
18410 Brinon-sur-Sauldre

Le secrétaire de séance,
Gérard VILLETTE



